

Note de préparation de l'AG du 13 décembre 2016

I. La situation actuelle de l'Udess 05

L'Union départementale est actuellement dans une situation paradoxale et inédite : alors que le nombre d'adhérents n'a jamais été aussi élevé, qu'elle a su consolider et professionnaliser ses activités, qu'elle bénéficie d'une reconnaissance réelle au niveau local, elle est profondément menacée par la double remise en cause en 2016 de son lien organique avec la Cress et du financement du conseil régional.

A. Une dynamique territoriale

Avec 8 ans d'existence derrière elle, l'Union départementale n'a cessé de se développer.

Elle compte aujourd'hui plus de 70 adhérents issus des familles statutaires de l'ESS : associations, coopératives, fondations et mutuelles.

Ses adhérents relèvent de tous les secteurs d'activité : social, sport, formation, insertion, loisirs, santé, assurance, bâtiment, banque, tourisme, commerce, etc.

Plusieurs adhérents comme la FD des ADMR, l'Udaf, le Cdos, la Mutualité, Adelha, Alpaje... sont des fédérations, donc représentantes de plusieurs dizaines de structures

Elle a également ouvert son périmètre aux sociétés commerciales qui ont obtenu l'agrément Esus, conformément à la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS.

Avec 20 administrateurs, elle jouit d'une vitalité collective indéniable qui lui assure un fonctionnement démocratique essentiel.

Elle fait l'objet d'une véritable mobilisation bénévole qui se traduit par des taux de présence élevés dans les réunions statutaires ou dans l'organisation d'évènements divers.

Le 11ème forum de l'ESS du 4 novembre 2016 en est une nouvelle preuve éclatante avec son équipe d'organisation composée d'une dizaine de personnes issues du réseau.

Elle a mis en place une série d'actions autour des axes traditionnels définis dans l'article 2 de ses statuts que sont la représentation, la promotion et le soutien aux entreprises de l'ESS.

Ces actions se sont multipliées et diversifiées au cours des ans.

Elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région et du Département depuis près de 7 ans.

Elle a pu créer un emploi salarié dès l'année 2012, ce qui lui a permis d'accentuer son développement et de professionnaliser ses activités.

Son modèle a été reconnu au niveau régional, au sein de la Cress Paca et développé sous le terme d'Union territoriale de l'ESS (Utess).

Il a notamment fait l'objet d'une théorisation dans le cadre d'un travail de recherche du laboratoire Eseac de Science Po Grenoble et donné lieu à un article paru dans la Recma n°339, paru en 2016.

Qualifiée d'innovation institutionnelle, la démarche de l'Udess 05 intéresse des chercheurs comme Jean-François Draperi, Danièle Demoustier, Hervé Defalvard, Maurice Parodi, Michel Abhervé, etc.

Elle est également suivie avec intérêt par l'UDES (union nationale des employeurs de l'ESS).

B. Une remise en cause politique et financière

Cette remise en cause correspond tout à la fois à une rupture des liens avec la Cress Paca et à la perte du financement régional.

a) La fin de la convention avec la Cress Paca

L'Udess 05 adhère à la Cress depuis 2010, dès que ses statuts l'ont permis. Elle est représentée au CA depuis le 8 juin 2011. Elle participe aux réunions statutaires et à certaines commissions de travail de la Chambre régionale.

La Cress Paca et l'Udess 05 ont signé une convention de coopération le 29 novembre 2013 qui avait pour objet d'œuvrer « conjointement au renforcement de l'ESS au niveau local ». Par cet accord, les 2 organisations ont formalisé et développé leurs relations de coopération.

Les deux organisations ont déployé leur coopération sous le signe de la subsidiarité, en recherchant la meilleure échelle d'action territoriale pour répondre aux besoins des entreprises locales :

- l'observatoire de l'ESS est régulièrement sollicité par l'Udess 05 pour sa capacité à produire des chiffres pertinents sur l'ESS dans les Hautes-Alpes ; les publications de l'Observatoire sont diffusées chaque année notamment "Les chiffres clés" le jour du forum ;
- le site de l'Udess 05 relaie des informations de la Cress
- la Cress intervient régulièrement au cours de réunions organisées par l'Udess 05 (traditionnellement au forum annuel, dernièrement à l'AG du 27 avril 2016),
- la Cress apporte un appui au projet de PTCE écomatériaux Alpes du Sud,
- les deux organisations ont travaillé ensemble sur certains projets : la réalisation des diagnostics de renouvellement générationnel en 2014, l'enquête culture et ESS en 2015...

La convention impose la mise en cohérence des actions des deux partenaires :

- la Cress s'engage à informer et à consulter l'Udess 05 pour toute action ayant un impact sur le département des Hautes-Alpes et pour toute démarche de recherche de financements sur son territoire d'action (infrarégional).
- l'Udess 05 s'engage en retour à informer et à consulter la Cress pour toute démarche de recherche de financements à l'échelle régionale, nationale ou européenne.

Depuis 2014, la Cress Paca a soutenu l'émergence et le développement d'Utess/Udess dans le but de structurer la représentation des entreprises de l'ESS à l'échelle locale. En 2015, la Chambre a également transformé ses statuts et créé le collège n°7 « Regroupements territoriaux » dans son CA, actant une reconnaissance des acteurs organisés au niveau local au sein de sa gouvernance. Par ailleurs, sur proposition de l'Udess 05, une réflexion sur l'évolution des statuts et sur l'adhésion unique Cress - Udess a été organisée au sein de la Cress, notamment dans la commission Statuts et règlement intérieur réunie durant l'été 2015. Ses travaux ont été interrompus.

Au début de l'année 2016, la Cress a décidé de résilier la convention de coopération avec l'Udess 05 en mettant en avant « les dernières évolutions législatives qui confèrent à la Chambre régionale de l'ESS la qualité de corps intermédiaire à caractère consulaire représentatif des entreprises d'économie sociale et

solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »¹. Aucun manquement à ses obligations n'est reproché à l'Udess 05. Selon les termes de la convention, la rupture prend effet à l'issue d'un préavis de six mois.

Deux rencontres ont eu lieu les 5 février et 8 avril 2016 entre la présidence de la Cress et les administrateurs de l'Udess 05 afin d'envisager la poursuite des relations entre les deux organisations. Au cours de ces rencontres, le président de la Cress a proposé la création d'une délégation départementale dans les Hautes-Alpes mais sans en préciser le rôle, ni les fonctions. L'Udess 05 a réaffirmé sa volonté de travailler main dans la main avec la Chambre et s'est dit prête à assurer la fonction délégative, dans la continuité des relations entretenues jusqu'ici entre les deux organisations.

Elles se sont mises d'accord sur la rédaction d'une déclaration de principes entre elles. Une première proposition a été transmise à la Cress Paca et n'a jamais reçu de réponse.

Depuis ces dates et malgré les relances de l'Udess 05, la Cress Paca n'a pas donné suite. Le 26 août 2016, la convention qui liait les deux structures a pris fin.

b) La fin du financement régional

Le modèle économique de l'Udess 05 repose sur un financement public à hauteur de 80% réparti entre l'Etat (34%), la Région (34%) et le Département (12%).

La demande de financement pour 2016 n'a reçu aucune réponse officielle de la Région malgré les recours auprès des nouveaux élus régionaux des Hautes-Alpes.

Un courrier a été transmis au président Christian Etrosi le ?

L'Union départementale se retrouve ainsi privée de plus d'un tiers de ses ressources.

Ce qui remet clairement en cause son fonctionnement d'une part mais également son projet.

La première conséquence qui en découle est le licenciement pour motif économique signifié le 9 novembre 2016 par le président de l'Udess 05 à Jean Joël FRAIZY. Cette décision prise sous la contrainte diminue de façon majeure notre capacité de répondre à nos missions, et pose à court terme de grandes difficultés dans notre organisation interne.

II. Les perspectives

A. Devenir une délégation de la Cress Paca ? (un courrier en ce sens a été transmis au président de la Cress PACA le 8 novembre 2016)

B. Poursuivre une action autonome par rapport à la Cress ?

C. Quel investissement / engagement de chacun dans ces deux perspectives ?

D. Mise en veille ? dissolution de l'association Udess 05 ?

¹ Courrier de résiliation de la convention de coopération entre la Cress Paca et l'Udess 05 – reçu le 26 février 2016